

## **Mme. Hind Aïssaoui Bennani, spécialiste régionale Migration, Environnement et Changement Climatique pour le bureau de l'OIM de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Dakar, Sénégal**

Discours à la Réunion du Groupe de travail thématique du Dialogue sur les migrations en Afrique de l'ouest (MIDWA) portant sur « le changement climatique, la dégradation des terres, la désertification, l'environnement et la migration »  
24 - 25 mars 2021

### **Mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale en Afrique de l'Ouest- Quelles réalités ? Quelles solutions ?**

Messieurs les Directeurs, Madame la Conseillère Spéciale du Directeur Général de l'OIM, Monsieur le Président exécutif, Monsieur le représentant délégué, chers collègues, chers participants

Tout d'abord, je me présente : Hind Aïssaoui, spécialiste régionale Migration, Environnement et Changement Climatique pour le bureau de l'OIM de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Je suis basée à Dakar.

#### **1. Pourquoi est-ce important de considérer, ou de prendre en compte la migration dans le contexte de la dégradation environnementale et du changement climatique, et notamment en Afrique de l'Ouest ?**

- a) Parce que la migration est une stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- b) Parce que migration et environnement ont tous deux en commun la notion de résilience, que ce soit au niveau des individus, des communautés ou des territoires ;
- c) Parce que les migrants et les migrantes peuvent contribuer de manière très positive à la résilience climatique et au développement durable d'un territoire, qu'il soit d'origine ou d'accueil ;
- d) Parce que, et j'expliquerai plus tard pourquoi c'est important, la plupart des travailleurs en agriculture sont des travailleurs migrants.

#### **2. De quelles réalités et de quelles spécificités parle-t-on en Afrique de l'Ouest ?**

Pour commencer, j'ai l'habitude de dire que lorsque l'on parle de migration, d'Afrique, et de changement climatique, nous en sommes en présence des trois ingrédients de la recette apocalyptique, ou catastrophiste.

- 2.1 Selon les chiffres produits par l'OIM à travers la matrice de suivis des déplacements, 90 à 95 % des migrations internationales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre se font au sein des frontières de l'Afrique de l'Ouest. Ceci vient conforter l'idée, promue par le rapport publié en 2020 sur la migration africaine par l'Union Africaine et l'OIM, qu'il est important de changer le narratif sur la migration en Afrique. En effet, dans ce rapport (intitulé en anglais « *African Migration Report* ») nous rappelle, entre autres, que la plupart des migrants et des migrantes africains migrent à l'intérieur des frontières continentales et que 94 % des migrations africaines transocéaniques se font de manière régulière.
- 2.2 En ce qui concerne la migration environnementale, là encore, il s'agit essentiellement de migration interne. Ce qui ne doit certes pas minimiser l'importance que l'on donne à la mobilité humaine dans le contexte de la dégradation environnementale et du changement climatique dans la région.
- 2.3 En Décembre 2019, le Centre de Suivi des déplacements internes comptaient 6.3 millions de déplacés internes en Afrique de l'Ouest et du Centre, dont 0.6 millions s'étaient déplacés du fait de catastrophes, principalement des inondations. Mais ces chiffres ne tiennent pas en compte les migrations induites par des processus environnementaux lents.
- 2.4 Dans la région, l'OIM estime que la dégradation des terres, la raréfaction des ressources en eau et l'érosion côtière sont parmi les processus environnementaux lents qui ont le plus grand impact sur la mobilité humaine.
- 2.5 La région est aussi considérée par les Nations Unies comme étant celle qui aura le plus grand taux d'urbanisation au monde d'ici 2050, et particulièrement dans les zones côtières, où est concentré 1/3 de la population de la région et qui contribuent à 56 % du Produit Intérieur Brut (ce qu'on appelle le PIB) régional.
- 2.6 En 2017, il y avait 18 millions de travailleurs migrants en Afrique, dont la plupart étaient peu qualifiés, et dont une grande majorité s'est rendue dans des secteurs économiques dépendant fortement de ressources naturelles. Il y a donc là aussi un lien avec l'environnement : l'environnement attire aussi les migrants.

2.7 De ce point de vue-là, si l'on s'attarde sur le secteur agricole, on sait qu'il représente environ 35% du produit régional intérieur brut, (Banque Mondiale, 2019), et est largement dépendant de la migration de travail saisonnière. La plupart du temps, ces migrants et ces migrantes viennent de zones rurales dépendantes de la pluie et vulnérables à la dégradation environnementale tout comme au changement climatique, et doivent compléter leurs revenus grâce à la migration. Une fois arrivées dans les zones d'accueil, ces migrants de travail ont des besoins spécifiques en matière de protection, sans parler de l'impact que la pandémie au covid-19 a eu et continue d'avoir sur ces populations. Et si l'on souhaite avoir une vision globale des choses, l'on se rend compte que souvent les droits des travailleurs migrants sont couplés aux environnementaux des communautés d'accueil.

2.8 Enfin, la diaspora sub-saharienne est une des diasporas les plus dynamiques au monde, avec 46 millions de Dollars de transferts de fonds vers les pays d'origine en 2018. En Afrique de l'Ouest, comme dans beaucoup d'autres régions du monde, la diaspora contribue à la résilience de territoires entiers, et est un acteur important lorsqu'il s'agit de reconstruire après une catastrophe.

→ Toutes ces données, mises bout à bout, nous permettent d'avoir une idée globale des réalités dans lesquelles le lien entre migration et environnement s'opère en Afrique de l'Ouest. Bien sûr, il y a besoin de continuer à comprendre la complexité du lien, de telle manière à développer des solutions qui soient adaptées, et répondent aux véritables enjeux de protection et de développement.

**3. Avant de formuler quelques recommandations générales, permettez-moi de partager avec vous l'approche qui est celle de l'OIM sur la question de la mobilité humaine dans le contexte de la dégradation environnementale et du changement climatique en Afrique de l'Ouest.**

3.2 Dans la lignée des engagements pris dans le cadre du Pacte Mondial pour les Migrations, l'Accord de Paris sur le Climat et du Cadre de Sendai sur la Réduction des Risques liés aux Catastrophes, l'OIM promeut une intervention dite holistique (d'autres diraient intégrée ou globale), qui se veut attentive aux besoins et aux réalités des communautés et des gouvernements, travaillant de manière conjointe sur les politiques publiques, la production de connaissances et de l'action concrète,

orientée vers les solutions, notamment en matière de moyens de subsistance.

3.3 Plus concrètement, nous agissons à travers un portefeuille de projets principalement financés par le fonds de l'OIM pour le Développement et par la France (j'en profite pour réitérer nos remerciements à l'attention de M. Auffret). Cette intervention se fait non seulement au niveau régional, mais également au niveau national et au niveau local. En partenariat avec le gouvernement, nous intervenons notamment au Burkina Faso, en Guinée Bissau, en Guinée Conakry, au Niger, en Gambie et bientôt au Mali. Au Burkina Faso, l'OIM développe des outils avec et pour les acteurs locaux et dans les autres pays, les projets se concentrent sur la gouvernance nationale de la migration environnementale (l'étude de la Guinée est en cours de finalisation et celle du Niger vient d'être lancée), et ciblent de manière systématique les moyens de subsistance durables et le développement d'initiatives vertes ou résilientes au changement climatique avec les migrants, les communautés et les jeunes. J'ajoute aussi que l'OIM est également partie prenante de processus comme le Neuvième Forum Mondial de l'Eau, qui aura lieu en 2022 à Dakar, en sa capacité de Coordinateur du Groupe d'action consacré à la migration.

3.4 Du point de vue des solutions concrètes, l'OIM est engagée dans la facilitation et la mise en œuvre de solutions basées sur la nature dans des secteurs clés de l'économie régionale. Dans le Sud du Sénégal, l'OIM est engagée dans un projet d'agroforesterie, d'agroécologie et de résilience côtière, dans l'objectif de développer des actions pilotes et exemplaires répondant à la fois aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques du lien entre migration et environnement tel qu'il est posé en Afrique de l'Ouest.

3.5 Cette initiative trouve son ancrage dans les activités de réintégration menées à grande échelle dans la région, et dont une grande majorité interviennent dans le secteur agricole, mais trouve aussi son inspiration dans un projet intitulé « diaspora et agroécologie » que nous mettons en œuvre au Maroc.

3.6 C'est dans ce cadre que nous avons pu notamment entrer en dialogue avec des partenaires techniques et institutionnels comme l'ONG Trees for the Future, mais aussi le Programme d'Agroécologie de l'Agence de la CEDEAO pour l'agriculture et l'alimentation, qui projette de former 12.000 personnes en agroécologie, et de continuer à informer les politiques publiques agricoles de la région.

#### **4. Les premières leçons que nous tirons de cette intervention sont les suivantes :**

4.2 La voix de l'Afrique de l'Ouest, de ses Etats membres et de ses communautés sur le lien entre migration et environnement doit plus porter les plateformes globales, pour que le discours sur les migrations environnementales et sur les solutions apportées réponde en premier lieu aux besoins et aux réalités des premiers concernés. Je pense particulièrement à la COP26, mais également à d'autres plateformes comme la 5<sup>ème</sup> conférence des Nations Unies des Pays les Moins Développés, qui aura lieu en janvier 2022 ;

4.3 La production de connaissances sur le lien entre migration et environnement doit être poursuivie dans la région, avec des méthodologies complémentaires, afin de pouvoir saisir la complexité et la spécificité des réalités couvertes ;

4.4 La production de connaissances doit également se concentrer sur les solutions, en accordant une attention particulière à la documentation de la résilience des communautés et de leurs stratégies d'adaptation ;

4.5 Il est nécessaire de distinguer très clairement les impacts de la dégradation de l'environnement causée par l'homme et les effets néfastes du changement climatique, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau et des terres. Sur les zones côtières, l'impact négatif des projets d'infrastructure sur la mobilité humaine et sur l'environnement doit elle aussi être étudiée.

4.6 Alors que la production de connaissances sur le lien entre migration et changement climatique est essentielle pour plaider en faveur d'une action climatique globale forte et volontariste, notamment de la part des pays les plus émetteurs, en Afrique de l'Ouest, la priorité doit aussi être mise sur les politiques de planification urbaine en lien avec la migration et l'environnement (ex. conservation des côtes, gestion des déchets, agriculture urbaine, préservation des terres agricoles urbaines, etc.), mais aussi sur les politiques de développement liées à l'économie verte, l'accès



aux services et aux emplois verts pour les plus vulnérables (migrants, femmes, jeunes) et la protection conjointe des droits des travailleurs migrants et des droits environnementaux des communautés d'accueil. C'est le cas notamment pour les secteurs des mines, de l'agriculture et de la pêche.